

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mai 2016

1^{ère} **Commission**
N° CP-2016-5-1-3

Service instructeur
Direction des Finances

Service consulté

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT
PÔLE HABITAT COLMAR CENTRE ALSACE
ACQUISITION AMÉLIORATION DE 7 LOGEMENTS À OBERHERGHEIM**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie départementale d'emprunt à Pôle Habitat Colmar Centre Alsace pour deux emprunts d'un montant total de 690 000 euros à souscrire pour le financement d'une opération d'acquisition amélioration de 7 logements à OBERHERGHEIM.

Au cours de sa séance du 26 juin 2015 (CG-2015-6-12-8), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de Pôle Habitat Colmar Centre Alsace, relative à une demande de garantie d'emprunt pour deux prêts d'un montant total de 690 000 € à souscrire pour financer une opération d'acquisition-amélioration de 7 logements situés 109 rue Principale à OBERHERGHEIM.

Cette opération a fait l'objet d'une décision d'agrément en date du 10 décembre 2015.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 701 110,97 € est prévu selon le tableau ci-après :

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| Prêt C.D.C. PLS | 357 567 € |
| Prêt C.D.C. PLS Complémentaire (CPLS) | 332 433 € |
| Fonds propres | 11 110 ,97 € |
| TOTAL | 701 110,97 € |

Les caractéristiques des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour lesquels la garantie est demandée sont les suivantes :

| Caractéristiques du prêt | Prêt CPLS | Prêt PLS |
|---|--|--|
| Identifiant de la Ligne du Prêt | 5110586 | 5110585 |
| Montant de la Ligne du prêt | 332 433 € | 357 567 € |
| Commission d'instruction | 190 € | 210 € |
| Durée de la période | ANNUELLE | ANNUELLE |
| Taux de la période | 1,86 % | 1,86 % |
| TEG de la Ligne du Prêt | 1,86 % | 1,86 % |
| Phase d'amortissement | | |
| Durée | 35 ans | 35 ans |
| Index | Livret A | Livret A |
| Marge fixe sur index | 1,11 % | 1,11 % |
| Taux d'intérêt ¹ | 1,86 % | 1,86 % |
| Périodicité | Annuelle | Annuelle |
| Profil d'amortissement | Amortissement déduit (intérêts différés) | Amortissement déduit (intérêts différés) |
| Condition de remboursement anticipé volontaire | Indemnité forfaitaire sur durée résiduelle | Indemnité forfaitaire sur durée résiduelle |
| Taux (Tx) utilisé pour calculer l'indemnité forfaitaire | 0,25 % | 0,25 % |
| Modalité de révision | SR | SR |
| Taux de progressivité des échéances | 0 % | 0 % |
| Mode de calcul des intérêts | Equivalent | Equivalent |
| Base de calcul des intérêts | 30/360 | 30/360 |

¹ Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Ces prêts peuvent bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'une opération entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la délégation de la compétence logement au Département.

Les dispositions en la matière prévoient, de principe, l'octroi d'une caution à 100 %, sans implication de la commune d'implantation (rapport n° 2007/II-1^{ère}/12 du 23 mars 2007).

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN